

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Service navigation de la Seine

Décision du 17 septembre 2008 portant délégation de signature (aménagement et réduction de travail) – SNSSeine

NOR : *DEV0827008S*

Le chef du service navigation de la Seine,

Vu le décret n° 84-972 du 26 avril 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2002 autorisant en application de l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des dérogations au contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement exerçant certaines fonctions ;

Vu le décret n° 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du temps de travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2003 nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administratrice civile hors classe, chef du service navigation de la Seine ;

Vu le règlement intérieur du service navigation de la Seine notamment ses articles 4-3-1, 7 et 9-3 ;

Vu le calendrier annuel des chômages,

Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine :

Décide :

Article 1^{er}

Dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dérogations aux garanties minimales de travail et de repos.

Délégation de signature est donnée au directeur délégué, à l'adjoint au chef de service, aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I, à l'effet de signer toutes décisions relatives au dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dans la limite toutefois de 40 heures mensuelles en moyenne annuelle et toutes décisions relatives à la fixation des dérogations aux garanties minimales de travail et de repos fixées au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 susvisé dans les conditions mentionnées par le décret du 22 février 2002 susvisé.

Article 2

Toute décision prise par le directeur délégué, l'adjoint au chef de service, les chefs d'arrondissements territoriaux et les chefs de services fonctionnels, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 1^{er} de la présente décision, sera transmise en copie au secrétaire général.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissements territoriaux et des chefs de services fonctionnels, la délégation prévue à l'article 1^{er} est dévolue, dans la limite de leurs attributions, aux adjoints des chefs d'arrondissements territoriaux, aux adjoints des chefs de services fonctionnels et au chef du pôle personnel dont les noms figurent en annexe II.

Article 4

Recours à l'astreinte

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité et aux chefs de subdivisions territoriales dont les noms sont indiqués en annexe 3, à l'effet de signer toutes décisions relatives au recours à l'astreinte.

Article 5

Toute décision prise par les chefs d'unité et les chefs de subdivisions territoriales en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 4 de la présente décision sera transmise en copie aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité et des chefs de subdivisions territoriales dont les noms figurent en annexe 3, la délégation prévue à l'article 4 est dévolue, dans la limite de leurs attributions, au directeur délégué, à l'adjoint au chef de service, aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe II.

Article 7

Modalités 1 et 4 du règlement intérieur

Délégation de signature est donnée au directeur délégué, à l'adjoint au chef du service, aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexes I et II et à tous les chefs d'unité et les chefs de subdivisions territoriales dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer toutes décisions relatives à la fixation des jours de repos dans le cas de la modalité 1 et toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être prises les 5 jours RTT restants dans le cas de la modalités 4.

Article 8

Toute décision prise par les chefs d'unité et les chefs de subdivisions territoriales, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 7 de la présente décision, sera transmise en copie aux chefs d'arrondissements territoriaux ou chefs de services fonctionnels.

Article 9

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle, la précédente en date du 18 juillet 2008.

Article 10

Le secrétaire général du service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 17 septembre 2008.

*Le chef du service navigation de la
Seine,
M.-A. Bacot*

ANNEXE I

M. Gaston Thomas-Bourgneuf, directeur délégué du service de la navigation de la Seine ;
M. Jean Le Dall, directeur-adjoint par intérim secrétaire général ;
M. Alain Coudret, chef du service gestion de la voie d'eau ;
M. Antoine Berbain, chef du service techniques de la voie d'eau ;
Mlle Stéphanie Blanc, chef du service eau et environnement ;
M. Francis Michon, chef du service sécurité des transports ;
M. Claude Denet, chef du service du développement et des affaires domaniales (par intérim) ;
M. Eric Delattre, chef de l'arrondissement Boucles-de-Seine ;
Mme Lucette Lasserre, chef de l'arrondissement Seine-Amont ;
M. Yves Brygo, chef de l'arrondissement Picardie ;
M. Michel Gommeaux, chef de l'arrondissement Champagne.

ANNEXE II

M. Eric Vilbe, adjoint au secrétaire général ;
M. Hugues Lacourt, adjoint au chef du service technique de la voie d'eau ;
Mme Muriel Chauvel, adjointe au chef du service eau et environnement ;
Mme Emmanuelle Fougeron, adjointe au chef du service sécurité des transports ;
M. Jean Gaber, adjoint au chef de l'arrondissement Boucles-de-la-Seine ;

M. Didier Beaurain, adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont ;
M. Jean-Michel Bergere, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie-Pi ;
Mlle Florence Henry, chef du pôle personnel ;

ANNEXE III
Direction

Mme Corinne Spiner, chargée de communication.

Secrétariat général

M. Rémy Blanes, chef du bureau de la formation et des concours ;
M. Philippe Beinat, chef du bureau de la comptabilité centrale ;
M. Thierry Lebreton, chef du bureau moyens généraux, chef du parc auto-Pi.

Service gestion de la voie d'eau

M. Julien Boucault, chef de la subdivision politique technique ;
M. Gérard Leitz, chef de la subdivision gestion du trafic ;
Mme Isabelle Grazian-Courbon, chef de la subdivision bathymétrie et signalisation.

Service technique de la voie d'eau

Mme Nathalie Richer, chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes ;
M. Vincent Gohin, chef de la subdivision études et grands travaux 1 ;
M. Grégoire Isidore, chef de la subdivision études et grands travaux 2 ;
M. Didier Cattenoz, chef de la subdivision études et grands travaux 3 ;
M. Olivier Chardaire, chef de la subdivision études et grands travaux 4.

Service eau et environnement

M. Jean-Marie Quemener, chef de la subdivision qualité et police des eaux ;

Service sécurité des transports

Mme Myriam Briens, chef du bureau police de la navigation ;
Mme Sylvette Raffin, chef du bureau sécurité des bateaux de surveillance ;
Mme Lénaïg Loga, chef du bureau des autorisations administratives.

Service du développement et des affaires domaniales

M. Jean-Claude Ziza, chef du pôle économique.

Arrondissement Boucles-de-la-Seine

Mlle Cécile Bassery, chef de la subdivision de Suresnes ;
M. Cyril Demeusy, chef de la subdivision de Pontoise ;
M. Alain Duflot, chef de la subdivision d'Amfreville ;
Mme Magali Cocchio, chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures ;
M. Thierry Girard, chef de la subdivision ingénierie et signalisation.

Arrondissement Seine-Amont

M. Daniel Tournette, chef du bureau d'études et travaux ;
M. François Bouriot, chef de la division technique ;
M. Pascal Azema, chef de la cellule marchés et programmation ;
M. Luc-André Jaxel-Truer, chef de la subdivision de Joinville ;
M. Xavier Fouquart, chef de la subdivision de Meaux (par intérim) ;
Mme Dominique Terracher-Beard, chef de la subdivision de Melun ;
M. Lionel Chartier, chef de la subdivision de Sens ;
M. Patrick Roger, chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine ;
M. Xavier Fouquart, chef de la subdivision de Paris.

Arrondissement Picardie

M. Eric Schmitt, chef de la subdivision de Compiègne ;
M. Bernard Chantrelle, chef de la subdivision de Péronne ;

M. Emmanuel Steinmann, chef du pôle eau et environnement et SPC.

Arrondissement Champagne

M. Antoine Herman, chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne ;

Mme Virginie Honnons, chef de la subdivision de Château-Thierry ;

M. Claude Herbin, chef de la subdivision de Rethel ;

Mme Martine Delozanne, chef du bureau administratif.